

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 897

5 avril 2012

SOMMAIRE

Acheron Portfolio Corporation (Luxembourg)	43055	Occidental Ampersand Holding	43010
Alerina S.à r.l.	43028	OLSOMMER Rémy S.à r.l.	43056
A.L.T. S.A.	43048	OT Luxco 2 S.à r.l.	43034
An der Grouf S.A.	43053	Partners Group Direct Investments 2009 S.C.A., SICAR	43026
Build Group Co. S.A.	43020	PM-International AG	43056
Capital Inn S.à r.l.	43031	Porter S.A.	43035
Cars & Trucks S.A.	43048	Roseberry S.à r.l.	43036
Citycon Holding S.à r.l.	43033	Sanguine Investments S.A.	43055
Confédération Européenne des Propriétaires Forestiers	43033	Senta Investment II S.à r.l.	43042
Crossfit S.à r.l.	43020	SmartVQL	43036
Desifaldi S.A.	43048	Stratégic Ttrading Consulting & Management S,A," en abrégé "S.T.C.M. S.A."	43048
I and D	43049	Taurus Euro Logistics Holding Sarl	43053
IMA-X- SA	43043	TE Capital S.à r.l.	43034
Interplan Investments S.à r.l.	43019	Tele Columbus Management S.à r.l.	43022
Lux Industries Services S.à r.l.	43034	Telefónica Luxembourg Holding S.à r.l. ..	43043
Marguet PA SC	43041	Top Tone Media S.A.	43038
Masonite Luxembourg S.A.	43033	Urbafin	43053
Millesime Groupe Participation S.A.	43055	Valon S.A.	43028
Millesime Groupe Participation S.A.	43055	Valor Investors S.A.	43035
Mobiac S.A., SPF	43054	Vinson Capital S.à r.l.	43020
New African Frontiers S.A.	43034		
NIH Lambda Management S.à r.l. & Partners S.C.A.	43011		

Occidental Ampersand Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 145.034.

L'an deux mille douze, le quatorze février.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

La société de droit espagnol «OCCIDENTAL HOTELES MANAGEMENT, S.L.», ayant son siège social à E-28003 Madrid, Calle José Abascal 58 - 6°, inscrite au registre de commerce de Madrid (Espagne) sous le numéro M-34930, détentrice de deux cent soixante-quinze mille cinq cent trente et une (275.531) parts sociales,

ici représentée aux fins des présentes par Madame Ingrid HOOLANTS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 décembre 2011, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, agissant en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée "OCCIDENTAL AMPERSAND HOLDING" (numéro d'identité 2009 24 04 677), avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 145.034, constituée suivant acte reçu par le notaire Francis KESSELER, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 11 février 2009, publié au Mémorial C, numéro 650 du 25 mars 2009 et dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, de résidence à Luxembourg, en date du 2 mars 2010, publié au Mémorial C, numéro 794 du 16 avril 2010,

a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, avec effet au 1^{er} janvier 2012 et de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 4 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

a. Version anglaise:

" **Art. 4. par. 1.** The registered office of the Company is established in Strassen. "

b. Version française:

" **Art. 4. al. 1^{er}.** Le siège social est établi à Strassen. "

Deuxième résolution

L'associée unique décide d'accepter les démissions des gérants de catégorie B Messieurs Emanuele GRIPPO et Philippe TOUSSAINT, avec effet au 31 décembre 2011 et de leur donner décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Troisième résolution

L'associée unique décide de nommer pour une durée indéterminée, avec effet au 1^{er} janvier 2012:

a) en qualité de gérant de catégorie A:

- Monsieur Jesus PEREZ RODRIGUEZ, économiste et avocat, né à Bilbao (Espagne) le 25 juin 1959, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

b) en qualité de gérants de catégorie B:

- Madame Ingrid HOOLANTS, administrateur de sociétés, née à Vilvorde (Belgique), le 28 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

- la société à responsabilité limitée «A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée», ayant son siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 127.330.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un des gérants de catégorie A, Messieurs Gregorio DE DIEGO DE GREGORIO et Jesus PEREZ RODRÍGUEZ et d'un des gérants de catégorie B, Madame Ingrid HOOLANTS et la société «A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée».

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: HOOLANTS, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 17 février 2012. Relation: CAP/2012/568. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 23 février 2012.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2012026738/61.

(120033787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2012.

NIH Lambda Management S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 167.051.

— STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the seventh day of February.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Neuheim Lux Group Holding V, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137498, and

- NIH Lambda Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

both here represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given under private seal on January 23, 2012.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a partnership limited by shares:

Title I. Denomination, Object, Duration, Registered office

Art. 1. There exists a partnership limited by shares under the name of "NIH Lambda Management S.à r.l. & Partners S.C.A.", which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form including by way of public offer. It may issue by way of private or public placement, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Manager (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at thirty-seven thousand five hundred two Euro (EUR 37.502,00) represented by thirty-seven thousand five hundred one (37.501) ordinary shares (hereinafter, the Ordinary Shares) and one (1) management share (hereinafter, the Management Share), all fully paid up and with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The Management Share shall be held by NIH Lambda Management S.à r.l., prenamed, as shareholder with unlimited liability and manager (hereinafter, the Manager).

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

The Management Share is and will remain registered share.

The Ordinary Shares may be registered or bearer shares at the option of the shareholders.

Bearer shares shall be signed by the Manager. The signature may be manual, in facsimile or affixed by means of a stamp. The signature may also be affixed by a person delegated for that purpose by the Manager, but in such case, it must be manual.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the certificate.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The owner of shares in bearer form may, at any time, request that they be converted, at their expense, into shares or securities in registered form.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 13 of the Articles.

Art. 7. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 8. Any Management Share held by the Manager is exclusively transferable to a successor or additional manager with unlimited liability.

Any Ordinary Share is freely transferable.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the shareholders.

Title III. Management

Art. 10. The Company is managed by the Manager.

The Manager may only be removed by the unanimous consent of all the shareholders.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board as provided for in Article 14 hereof appoints an administrator, who need not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the articles, a successor manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

Art. 11. In dealing with third parties, the Manager shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board shall fall within the competence of the Manager.

Towards third parties, the Company is validly bound by the signature of the Manager represented by duly appointed representatives, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager.

The Manager shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected among the members of its management body or not, either shareholders of the Company or not.

Art. 12. The Manager is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

The holders of Ordinary Shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the managers, directors, officers or executives of the Manager is interested in, or is a director, manager, associate, officer, executive or employee of such other company or firm. Any director, manager, officer or executive of the Manager who serves as a director, manager, associate, officer, executive or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Title IV. General meeting of shareholders

Art. 13. The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise provided in the Articles, no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.

General meetings of shareholders shall be convened by the Manager or by the Supervisory Board. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered shares, provided, however, that all shares are registered shares.

The annual general meeting of the shareholders shall be held on the second Monday of the month of June at 11.00 a.m. CET at the registered office of the Company or at any other location specified in the notice of meeting.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Any shareholder may participate by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the shareholders, (ii) all the shareholders taking part in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Subject to the approval of the Manager, the Articles may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, unless the Articles provide differently.

Title V. Supervisory board

Art. 14. The affairs of the Company and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by the Supervisory Board, comprising at least three (3) members (the Supervisory Board). The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and may authorize any actions of the Manager that may, pursuant to law or regulation or under these articles of association, exceed the powers of the Manager.

The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period of one year. The members of the Supervisory Board may be re-elected. The Supervisory Board shall elect one of its members as chairman.

In case of vacancy of one or several Supervisory Board members' position(s), the Supervisory Board can appoint one or several members, the mandate of which shall be granted until the next annual general meeting of shareholders.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board.

Any member may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or facsimile or any other similar means of communication another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented.

Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram,

telex, facsimile or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such resolution has been taken.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Title VI. Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established by the Manager who also prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

Title VII. Dissolution, Liquidation

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the provisions of Article 17, except those related to the legal reserve.

Title VIII. General provision

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2012.

Subscription – Payment

The articles of association having thus been established, the thirty-seven thousand five hundred two (37.502) shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
Neuheim Lux Group Holding V, prenamed	37.500 Ordinary Shares	EUR 37.500,00
NIH Lambda Management S.à r.l.,	1 Ordinary Share	EUR 1,00
NIH Lambda Management S.à r.l., prenamed	1 Management Share	EUR 1,00
Total:	37.502	EUR 37.502,00

The amount of thirty-seven thousand five hundred two Euro (EUR 37.502,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand eight hundred Euro (EUR 1.800,00).

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

Resolutions of the shareholders

The shareholders have unanimously taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as members of the Supervisory Board until the annual general meeting to be held in 2013:

- Mr. Stéphane Bourg, born on October 20, 1973 in Nantes, France, having his professional address at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Clarence Terry, born on July 11, 1946 in Virginia, United States of America, having his professional address at 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, United States of America;

- Mr. Lynn Skillen, born on December 29, 1955 in Kansas, United States of America, having his professional address at 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, United States of America.

2. The address of the registered office of the Company is fixed at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le sept février.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- Neuheim Lux Group Holding V, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137498, et

- NIH Lambda Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

toutes deux ici représentées par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé le 23 janvier 2012.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société en commandite par actions dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Objet, Durée, Siège social

Art. 1^{er} . Il existe une société en commandite par actions sous la dénomination de «NIH Lambda Management S.à r.l. & Partners S.C.A.», qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses actionnaires ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, y compris par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé ou public, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La

Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par décision du Gérant (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à trente-sept mille cinq cent deux Euro (EUR 37.502,00) représenté par trente-sept mille cinq cent un (37.501) actions de commanditaire (ci-après, les Actions Ordinaires) et une (1) action de commandité (ci-après, l'Action de Commandité) toutes intégralement libérées et d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

L'Action de Commandité est détenue par NIH Lambda Management S.à r.l., prénommée, en tant qu'actionnaire à responsabilité illimitée et commandité (ci-après, le Gérant).

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

L'Action de Commandité est et restera nominative.

Les Actions Ordinaires peuvent être nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

L'action au porteur est signée par le Gérant. Sauf disposition contraire des Statuts, la signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe. Toutefois la signature peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le Gérant, qui dans ce cas devra être manuscrite.

La cession de l'action au porteur s'opère par la seule tradition du titre.

Les actions de la Société peuvent être représentées au choix du propriétaire par des titres unitaires ou par des certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les propriétaires d'actions au porteur peuvent, à toute époque, en demander la conversion, à leur frais, en actions nominatives.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, conformément à l'Article 13 des Statuts.

Art. 7. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 8. Toute Action de Commandité appartenant au Gérant ne peut être cédée qu'à un gérant remplaçant ou additionnel ayant une responsabilité illimitée.

Toute Action Ordinaire est librement transmissible.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'un des actionnaires.

Titre III. Administration

Art. 10. La Société est gérée par le Gérant.

Le Gérant peut seulement être remplacé par l'accord unanime de tous les actionnaires.

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le Conseil de Surveillance, suivant l'Article 14, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion simples ou urgents, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

Une telle nomination d'un gérant remplaçant n'est pas soumise à l'approbation du Gérant.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires ou bien au Conseil de Surveillance par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant, représenté par des représentants dûment nommés ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

Le Gérant a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi les membres de son propre organe de gestion ou non, actionnaires de la Société ou non.

Art. 12. Le Gérant est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être couvertes par les actifs de la Société.

Les détenteurs d'Actions Ordinaires s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. Tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires sera, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

Titre IV. Assemblée générale des actionnaires

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs pour ordonner, faire ou ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les Statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant ou par le Conseil de Surveillance. Les assemblées générales d'actionnaires seront convoquées par une convocation donnée par le Gérant indiquant l'ordre du jour et envoyé par courrier recommandé au moins huit jours avant la date prévue pour la réunion à chaque actionnaire à l'adresse des actionnaires telle qu'inscrite au registre des actions nominatives, sous réserve, toutefois, que toutes les actions soient nominatives.

L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième lundi du mois de juin à 11.00 heures CET, au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les convocations.

Tout actionnaire de la Société peut participer par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) l'assemblée est retransmise en direct. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à l'assemblée.

Les Statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à moins que les Statuts n'en disposent autrement.

Titre V. Conseil de surveillance

Art. 14. Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par le Conseil de Surveillance composé d'au moins trois (3) membres (le Conseil de Surveillance). Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents Statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période d'un an. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Le Conseil de Surveillance élit un de ses membres comme président.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes de membres du Conseil de Surveillance, le Conseil de Surveillance pourra nommer un ou plusieurs membres, dont le mandat sera accordé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant.

Une notification écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins huit (8) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut être outrepassée par écrit, télégramme, télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus préalablement par une résolution du Conseil de Surveillance.

Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions du Conseil de Surveillance sont inscrites dans des procès verbaux signés par le président de la réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président de la réunion ou deux membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre mode de communication analogue. Une telle approbation doit être confirmée par écrit et tous les documents constitueront la preuve qu'une telle décision a été adoptée.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires par lesquels toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant, qui prépare aussi un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout actionnaire peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué aux actionnaires au prorata de leur participation dans la Société.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaires qui déterminent leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux actionnaires se fait en application des stipulations de l'Article 17 à l'exception de celles relatives à la réserve légale.

Titre VIII. Disposition générale

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2012.

Souscription – Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trente-sept mille cinq cent deux (37.502) actions ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Action	Libération
Neuheim Lux Group Holding V, prénommée	37.500 Actions Ordinaires	EUR 37.500,00
NIH Lambda Management, prénommée	1 Action Ordinaire	EUR 1,00
NIH Lambda Management, prénommée	1 Action de Commandité	EUR 1,00
Total:	37.502	EUR 37.502,00

Le montant de trente-sept mille cinq cent deux Euro (EUR 37.502,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille huit cents Euro (EUR 1.800,00).

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Décisions des actionnaires

Les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Surveillance de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2013:

- M. Stéphane Bourg, né le 20 octobre 1973 à Nantes, France, ayant son adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- M. Clarence Terry, né le 11 juillet 1946 en Virginie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, États-Unis d'Amérique; et

- M. Lynn Skillen, né le 29 décembre 1955 au Kansas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, États-Unis d'Amérique.

2. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 février 2012. Relation: EAC/2012/1991. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012025017/450.

(120032329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2012.

Interplan Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 150.380.

L'an deux mille onze, le onze août.

Le soussigné Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, déclare et constate que:

Lors de la rédaction de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée Interplan Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 150380 (la «Société») reçue par acte du notaire instrumentant en date du 5 juillet 2011 (numéro 1338/11 de son répertoire), enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 juillet 2011, sous la relation EAC/2011/9456

une erreur évidente relative au montant du capital s'est immiscée dans la rédaction de l'article 4.1 des statuts de la Société tant dans la version anglaise que française de l'acte, lequel article 4.1 des statuts a indiqué erronément ce qui suit:

Version anglaise erronée

« 4.1. The share capital of the company amounts to two million six hundred ten thousand six hundred twenty-five United States dollars (USD 2,610,625.00).»

Version française erronée

« 4.1. Le capital social se monte à deux millions six cent dix mille six cent vingt-cinq dollars des Etats-Unis (2.610.625,00 USD).»

RECTIFICATIF

Dans la mesure où le montant du capital est erroné, il y a par conséquent lieu de le rectifier le passage précité de l'acte comme suit:

Version anglaise rectifiée qui remplace la version erronée

« 4.1. The share capital of the company amounts to twenty-six thousand one hundred six United States dollars and twenty-five cents (USD 26,106.25).»

Version française rectifiée qui remplace la version erronée

« 4.1. Le capital social se monte à vingt-six mille cent six dollars des Etats-Unis et vingt-cinq centimes (26.106,25 USD).»
Toutes les autres dispositions de l'acte demeurent inchangées.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Signé: Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 août 2011. Relation: EAC/2011/11162. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Santoni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2012027017/37.

(120034982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2012.

Build Group Co. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 122.985.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 15 décembre 2011 à Luxembourg
1, rue Joseph Hackin*

L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs de catégorie B Monsieur Joseph WINANDY et Monsieur Koen LOZIE ainsi que le mandat de l'administrateur de catégorie A COSAFIN S.A.

L'assemblée décide également de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes, la société Fiduciaire HRT.

Les mandats des administrateurs Koen LOZIE, Joseph WINANDY, COSAFIN S.A. et du Commissaire aux Comptes Fiduciaire HRT, arriveront à échéance lors de l'assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2011.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012028526/18.

(120037540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

**Vinson Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Crossfit S.à r.l.).**

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 159.978.

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of December.

Before Us Me Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Mrs Anna Lisa SIGURJONSDOTTIR, teacher and health counsellor, born in Reykjavik (Iceland), on the 6th of September 1969, residing in L-2343 Luxembourg-Cents, 101b, rue des Pommiers.

This appearing party has declared and requested the officiating notary to act the following:

- That the private limited liability company "Crossfit S.à r.l.", (the "Company"), established and having its registered office in L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 159.978, has been incorporated by deed of the undersigned notary, on the 28th of March 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations,, Number 1293 of the 15th of June 2011.

- That the appearing party is the sole actual partner of the said company and that it has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the name of the Company into VINSON CAPITAL S.à r.l. and subsequently amend article 4 of the articles of incorporation to give it the following wording:

" **Art. 4.** The corporation exists under the name of VINSON CAPITAL S.à r.l."

Second resolution

The sole shareholder decides to transfer the registered office of the Company to L-2328 Hamm-Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

Third resolution

The sole shareholder decides to enlarge and reword the purpose of the Company and subsequently amend article 2 of the articles of incorporation to give it the following wording:

" **Art. 2.** The purpose of the company is the consultancy related to business and financial structure of companies and investors, and to operate a physical training business and related activities.

Within the limits of its activity and of the law, the company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company's object is also, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, as far as the Company shall be considered as a "Société de Participations Financière", according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately six hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and résidence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-neuf décembre.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Anna Lisa SIGURJONSDOTTIR, enseignante et conseillère de santé, née à Reykjavik (Islande) le 6 septembre 1969, demeurant à L-2343 Luxembourg-Cents, 101b, rue des Pommiers.

Laquelle partie comparante a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter les suivant:

- Que la société à responsabilité limitée "CROSSFIT S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 159.978, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1293 du 15 juin 2011.

- Que la partie comparante est la seule associée actuelle de la Société et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination de la société en et en conséquence de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société existe sous la dénomination de VINSON CAPITAL S.à r.l."

Deuxième résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la Société vers L-2328 Hamm-Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

Troisième résolution

L'associée unique décide d'élargir et de reformuler son objet social et en conséquence de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet le conseil lié à l'activité de commerce et de structures financières de sociétés et investisseurs, ainsi l'exploitation d'un centre d'entraînement physique avec toutes activités connexes

Dans le cadre de son activité et de la loi, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société a également pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes les opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Anna Lisa SIGURJONSDOTTIR, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2011. Relation GRE/2011/4836. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 29 février 2012.

Référence de publication: 2012026361/101.

(120034574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

Tele Columbus Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 155.327.

In the year two thousand twelve, on the twenty seventh day of January,

Before us Me Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette,

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Tele Columbus Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered address at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.327 and with a share capital of EUR 12,500. The Company has been incorporated by a deed of Me Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on August 20, 2010, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on October 20, 2010 under number 2236. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on January 17, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on April 20, 2011 under number 776, and pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on May 11, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on August 8, 2011 under number 1756.

THERE APPEARED:

Tele Columbus Holdings S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 155.306 (the Sole Shareholder),

Hereby represented by Michael Scott, lawyer at Loyens & Loeff Luxembourg, with professional address at 18-20 rue Edward Steichen, L-2540, Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney of the Sole Shareholder, after having been signed *in varietur* by the proxyholder of the appearing party, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all the share capital of the Company, which is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

II. The Sole Shareholder wishes to amend the articles of association of the Company (the Articles).

III. The agenda of the meeting is the following:

1. To amend Article 5 to remove the definitions of "A-Vote Number", "B-Vote Number", "Class A Adjustment and Class C Adjustment", "C-Vote Number" and to insert a new definition of "General Vote Number";

2. To amend Article 8 to remove the reference to "Class A Manager", "Class B Manager" and "Class C Manager" and to insert a definition of "General Manager" and to update such Article 8 by deletion and amendment to the clauses referring to the date 27 January 2012;

3. To amend Article 9.3.E to reflect the consequent amendments due to an amendment to the class of managers;

VII. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend Article 5 of the Articles to remove the definitions of "A-Vote Number", "B-Vote Number", "Class A Adjustment and Class C Adjustment", "C-Vote Number" and to insert a new definition of "General Vote Number".

As a result, the Sole Shareholder resolves to amend Article 5 of the Articles as follows:

1. By deletion in its entirety of the definition "A-Vote Number"

2. By deletion in its entirety of the definition "B-Vote Number"

3. By deletion in its entirety of the definition "Class A Adjustment" and "Class C Adjustment"

4. By deletion in its entirety of the definition of "C-Vote Number"

5. By insertion of a new definition "General Vote Number" after the definition "First Meeting" and before the definition "Manager" as follows:

""General Vote Number" means a number of votes equal to ten (10)"

6. The re-numbering of the definitions in Article 5 to correct the numbering after the amendments in 1 to 5 above.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend Article 8 of the Articles to remove the reference to "Class A Manager", "Class B Manager" and "Class C Manager", to insert a definition of "General Manager" and to update Article 8 by deletion and amendment to the clauses referring to the date 27 January 2012.

As a result the Sole Shareholder resolves to amend and restate Article 8 of the Articles as follows:

" **Art. 8.** Appointment and Removal of Managers.

8.1 Composition of the board of Managers

(i) The board of Managers

The Company is managed by the Board which is composed of up to five (5) Managers, and may be comprised as follows:

(a) up to three (3) general Managers (each a "General Manager");

(b) the "Management Manager", who shall be the then serving CEO of the Tele Columbus group; and

(c) the "Independent Manager" who shall be a Luxembourg resident,

who may be appointed at all times by, and may be dismissed by, the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of office.

(ii) The Sole Manager

(a) The Company may be managed by a sole manager, in which case all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

(b) The quorum and voting rules set out in article 9.2 of the Articles do not apply in the case the Company has a sole manager.

8.2 Term of office of the Managers

Each manager shall serve for a term of the longer of (A) one year and (B) until such time as such Manager's successor is validly elected and seated, unless earlier removed or resigned. If any Manager ceases to serve on the Board for any reason, the Board shall, as promptly as practicable, convene a General Meeting to fill such vacancy. Managers cannot be appointed for more than six (6) years and are re-eligible.

8.3 Removal of Managers

Any Manager may be removed at any time, without notice and without cause by the General Meeting of shareholders, subject to Article 8.1 above. A Manager, who is also a shareholder of the Company, shall not be excluded from voting his/her/its own revocation. "

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend Article 9.3.E of the Articles to reflect the consequent amendments due to the amendment to the class of managers.

As a result, the Sole Shareholder resolves to amend and restate Article 9.3E of the Articles as follows:

"9.3 E The Board shall take any decision at a meeting (or by written consent in lieu of meeting) by the affirmative vote or consent of a majority of the votes cast by those Managers present or represented and voting; provided that, (1) each General Manager shall be entitled to cast a number of votes equal to or less than the General Vote Number, (2) the Management Manager shall be entitled to one vote, and (3) the Independent Manager shall be entitled to cast one vote. A Manager who is present at a meeting of the Board at which action on any matter is taken shall be presumed to have assented to the action unless his or her dissent is entered in the minutes of the meeting or unless he or she files his or her written dissent to such action with the Person acting as secretary of the meeting before the adjournment thereof or delivers such dissent to the Board immediately after the adjournment of the meeting. Such right to dissent shall not apply to a Manager who voted in favour of such action. "

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

En l'an deux mille douze, le vingt-septième jour de janvier,

Par devant nous, M^e Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Tele Columbus Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.327 et disposant d'un capital social de EUR 12.500. La Société a été constituée suivant un acte de Me Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 20 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations le 20 octobre 2010, sous le numéro 2236. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été amendés suivant un acte de Me Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 17 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations le 20 avril 2001, sous le numéro 776 et suivant un acte de Me Martine Schaeffer, précitée, le 11 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 8 août 2011 sous le numéro 1756.

A COMPARU:

Tele Columbus Holdings S.A. une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.306 (l'Associé Unique),

Représentée par Michael Scott, avocat chez Loyens & Loeff, dont l'adresse professionnelle se situe au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société qui est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune.

II. L'Associé Unique souhaite modifier les statuts de la Société (les Statuts).

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de l'Article 5 pour retirer les définitions "Nombre de Voix A", "Nombre de Voix B", "Ajustement de Classe A et Ajustement de Classe C", "Nombre de Voix C" et insertion d'une nouvelle définition de "Nombre de Voix Général";

2. Modification de l'article 8 pour retirer la référence à "Gérant de Classe A", "Gérant de Classe B" et "Gérant de Classe C" et insertion d'une nouvelle définition de "Gérant Ordinaire" et mise à jour de cet Article 8 en supprimant et en modifiant les clauses qui se réfèrent à la date du 27 janvier 2012; et

3. Modification de l'Article 9.3E pour refléter les modifications consécutives à la modification de la classe de gérants;

IV. L'associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'Article 5 des Statuts pour retirer les définitions "Nombre de Voix A", "Nombre de Voix B", "Ajustement de Classe A et Ajustement de Classe C", "Nombre de Voix C" et insérer une nouvelle définition de "Nombre de Voix Général".

Par conséquent, l'Associé Unique décide de modifier l'Article 5 des Statuts de la manière suivante:

1. Par suppression dans son intégralité de la définition "Nombre de Voix A"
2. Par suppression dans son intégralité de la définition "Nombre de Voix B"
3. Par suppression dans son intégralité de la définition "Ajustement de Classe A et Ajustement de Classe C", "Nombre de Voix C"

4. Par suppression dans son intégralité de la définition "Nombre de Voix C"

5. Par insertion d'une nouvelle définition "Nombre de Voix Général" après la définition "Première Assemblée" et avant la définition "Gérant" comme suit:

""Nombre de Voix Général" signifie un nombre de voix égal à dix (10)."

6. La renumérotation des définitions à l'Article 5 pour corriger la numérotation après les modifications aux points 1 à 5 ci-dessus.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'Article 8 des Statuts pour retirer la référence à "Gérant de Classe A", "Gérant de Classe B" et "Gérant de Classe C" et d'insérer une nouvelle définition de "Gérant Ordinaire" et de mettre à jour cet Article 8 en supprimant et en modifiant les clauses qui se réfèrent à la date du 27 janvier 2012.

Par conséquent, l'Associé Unique décide de modifier et reformuler l'Article 8 des Statuts de la manière suivante:

" Art. 8. Nomination et Révocation des Gérants.

8.1. Composition du conseil de gérants.

(i) Le conseil de Gérance

La Société est administrée par le Conseil, qui se compose de cinq (5) Gérants maximum, et peut se composer comme suit:

(a) jusqu'à trois (3) Gérants ordinaires (chacun un "Gérant Ordinaire");
(b) le "Gérant de Gestion", qui sera le PDG alors en fonction du groupe Tele Columbus; et
(c) le "Gérant Indépendant", qui sera un résident luxembourgeois; qui peuvent être nommés et révoqués à tout moment par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat.

(ii) Le Gérant Unique

(a) La Société peut être gérée par un gérant unique, auquel cas toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants sera considérée comme une référence au gérant unique.

(b) Les règles de quorum et de vote fixées à l'article 9.2 des Statuts ne s'appliquent pas lorsque la Société a un gérant unique.

8.2 Durée des mandats des Gérants

Chaque gérant exercera son mandat pour la durée la plus longue entre (A) une année et (B) jusqu'à ce que le successeur de ce Gérant soit valablement élu et en place, sauf s'il est révoqué de ses fonctions plus tôt ou s'il démissionne. Si un Gérant cesse d'exercer son mandat au Conseil pour une raison quelconque, le Conseil convoquera, aussi vite que possible, une Assemblée Générale pour combler la vacance. Les Gérants ne peuvent pas être nommés pour plus de six (6) ans et sont rééligibles.

8.3 Révocation des Gérants

Tout Gérant peut être révoqué à tout moment sans préavis et sans motif par l'Assemblée Générale des Associés, sous réserve de l'article 8.1 ci-dessus. Un Gérant qui est également un associé de la Société ne sera pas exclu de vote suite à sa révocation."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'Article 9.3E des Statuts pour refléter les modifications consécutives à la modification de la classe de gérants.

En conséquence, l'Associé Unique décide de modifier et de reformuler l'Article 9.3E des Statuts de la manière suivante:

"9.3 E Le Conseil prendra une décision lors d'une réunion (ou par consentement écrit au lieu d'une réunion) par le vote affirmatif ou le consentement de la majorité des voix exprimées par les Gérants présents ou représentés et votants; à condition que (1) chaque Gérant Ordinaire aura droit d'exprimer un nombre de voix égal ou inférieur au Nombre de Voix Général, (2) le Gérant de Gestion aura droit à une voix et (3) le Gérant Indépendant aura droit à une voix. Un Gérant présent à une réunion du Conseil au cours de laquelle une décision sur toute question est prise est présumé avoir consenti à la décision, à moins que son désaccord soit inscrit au procès verbal de la réunion ou si il ou elle a déposé son désaccord par écrit à cette décision auprès de la personne agissant en tant que secrétaire de la réunion avant la fin ou le remet au Conseil immédiatement après la fin de la réunion. Ce droit de contestation ne s'applique pas au Gérant votant en faveur d'une telle décision."

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte, sont estimés à environ mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte en langue anglaise, est suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé le présent acte original avec le notaire instrumentant.

Signé: Scott, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 février 2012. Relation: EAC/2012/1558. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2012025136/211.

(120032191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2012.

Partners Group Direct Investments 2009 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 142.451.

Im Jahre zweitausendundzwoölf, den zehnten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Partners Group Management II S.à r.l., mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 55, Avenue de la Gare, H.G.R. Luxembourg Nummer B140257,

hier ordnungsgemäss vertreten durch HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A., mit Sitz in L-1160 Luxembourg, 16, Boulevard d'Avranches, hier vertreten durch Frau Karyne Regnier, Administrator, Corporate Secretarial Services, geschäftsansässig in Luxembourg,

auf Grund von Zirkularbeschlüsse der Partners Group Management II S.à r.l., welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt bleiben.

Die Komparentin handelt in ihrer Eigenschaft als Manager der Kommanditaktiengesellschaft Partners Group Direct Investments 2009 S.C.A., SICAR, mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 55 Avenue de la Gare,

Die Komparentin, handelnd wie vorerwähnt, hat den amtierenden Notar ersucht folgende Feststellungen zu beurkunden:

I - Die Gesellschaft Partners Group Direct Investments 2009 S.C.A., SICAR (hiernach "Gesellschaft"), mit Sitz in L-1611 Luxembourg, 55 Avenue de la gare, H.G.R. Luxembourg Nummer B 142.451, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 7. Oktober 2008, veröffentlicht im Memorial C Nummer 2095 vom 5. November 2008, und deren Satzung wurde zuletzt abegändert durch Urkunde des unterzeichneten Notars vom 25. September 2009, veröffentlicht im Mémorial C vom 24. Oktober 2009, Nummer 2095.

II.- Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 976.806,56 (neunhundertsechundsiebzigtausendachthundertsechs Euro und sechsundfünfzig Cent) eingeteilt in

888.812,16 (achthundertachtundachtzigtausendachthundertzwoölf Komma sechzehn) Manager-Aktien und

87.994,40 (siebenundachtzigtausendneunhundertvierundneunzig Komma vierzig) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie."

III.- Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Aktienkapital von zehn Millionen Euro (10.000.000,- EUR) und ist aufgeteilt in:

- fünf Millionen (5.000.000) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie; und
- fünf Millionen (5.000.000) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie.

IV.- Artikel 5 der Satzung, welcher die Voraussetzungen für ein genehmigtes Kapital schafft, beinhaltet folgende sachdienliche Angaben: Der Manager ist berechtigt, im Rahmen der betragslichen Begrenzung des genehmigten Aktienkapitals Aktien wie folgt auszugeben:

- jede Vorzugsaktie wird zu einem Zeichnungspreis von insgesamt ein tausend Euro (1.000,- EUR) ausgegeben (d.h. Nominalwert von 1,-EUR zuzüglich Emissionsagio von 999,- EUR); und
- jede Manager-Aktie wird zu einem Zeichnungsbetrag von einem Euro (1,- EUR) zuzüglich Emissionsagio von null (0) bis einem (1,-) Euro ausgegeben.

Die Gesamtsumme der von einem Gesellschaftsinvestor an die Gesellschaft getätigten Zahlungen (d.h. Nominalwert und Emissionsagio) werden als "Kapitaleinlagen" bezeichnet.

Der Manager kann im Rahmen des genehmigten Kapitals bis zum fünften Jahrestag der Veröffentlichung der Satzungen Aktien ausgeben. Diese Periode kann jedoch durch Aktionärsbeschluss, der gemäß den Regeln für die Änderung dieser Satzungen gefasst wurde, verlängert werden.

Der im Namen der Gesellschaft handelnde Manager verfügt über eine umfassende Kompetenz, das Vorgehen bei der Aufnahme von Investoren, bei Kapitalabrufen und bei Zahlungen, die auf Kapitalabrufe folgen, zu regeln.

V.- Gemäss Beschluss vom 9. Dezember 2011 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um EUR 55.505,05 (fünfundfünfzigtausend fünfhundertfünf Euro und fünf Cent) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 5.000 (fünftausend) neuen Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben mit einem Emissionsagio von EUR 999 (neunhundertneunundneunzig Euro),
- 50.505,05 (fünfzigtausendfünfhundertfünf Komma null fünf) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Gesamtbetrag von EUR 5.050.505,05 (fünf Millionen fünfzigtausend fünfhundertfünf Euro und fünf Cent) erhalten hat.

VI.- Gemäss Beschluss vom 19. Januar 2012 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um EUR 34.690,66 (vierunddreißig tausend sechshundertneunzig Euro und sechsundsechzig Cent) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 3.125 (dreitausend einhundertfünfundzwanzig) neuen Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben mit einem Emissionsagio von EUR 999 (neunhundertneunundneunzig Euro),
- 31,565,66 (einunddreißigtausend fünfhundertfünfundsechzig Komma sechsundsechzig) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Gesamtbetrag von EUR 3.156.565,66 (drei Millionen einhundertsechsfünfundzig tausend fünfhundertfünfundsechzig Euro und sechsundsechzig Cent) erhalten hat.

VII.- Dass aufgrund der oben genannten Beschlüsse und Entscheidungen, der Manager beschliesst Paragraph (b) von Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" Art. 5. Aktienkapital. (Paragraph b).

(b) Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 1.067.002,27 (eine Million siebenundsechzigtausend zwei Euro und siebenundzwanzig Cent) eingeteilt in

970.882,87 (neunhundsiebzig tausend achthundertzweiundachtzig Komma siebenundachtzig) Manager-Aktien und 96.119,40 (sechsunneunzigtausendeinhundertneunzehn Komma vierzig) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,-EUR) pro Aktie."

Englische Version von Artikel, Paragraph b)

Art. 5. Share capital (paragraph b).

(b) The Corporation has a capital of EUR 1,067,002.27 (one million sixtyseven thousand two Euro and twenty-seven Cent) represented by

970,882.87 (nine hundred and seventy thousand eight hundred and eighty-two point eighty-seven) Manager Shares and 96,119.40 (ninety-six thousand one hundred and nineteen point forty) Ordinary Shares of a par value of EUR 1.-(one Euro) per Share.

43028

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr EUR 5.500,- abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: K. REGNIER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 février 2012. Relation: LAC/2012/7820. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 28. Februar 2012.

Référence de publication: 2012026111/100.

(120034099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2012.

Valon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 63.143.

—
Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 05 mars 2012, Monsieur Yves BIEWER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été nommé administrateur au conseil d'administration. Son mandat s'achèvera avec celui de ces collègues lors de l'assemblée générale annuelle de 2014. De ce fait le nombre d'administrateur a été augmenté de 5 à 6.

Luxembourg, le 05 MARS 2012.

Pour: VALON S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2012028354/17.

(120036804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Alerina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8138 Bridel, 31, allée St. Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 167.105.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le quinze février;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) La société à responsabilité limitée "Wacky Brothers S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-8138 Bridel, 31, Allée St. Hubert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 166766, ici dûment représentée par son gérant Monsieur Jérôme BIGARD, kinésithérapeute, demeurant à L-8138 Bridel, 31, Allée St. Hubert.

2) La société anonyme "Mindblow S.A.", établie et ayant son siège social à L-3515 Dudelange, 214A, route de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 153393, ici dûment représentée par un de ses administrateurs-délégués, Monsieur Marco CARDONI, pharmacien, demeurant à L-3583 Dudelange, 21, rue Ditzenheck.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer entre elles et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente, entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "Alerina S.à r.l.", (ci-après la "Société"),

laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, la détention ainsi que la mise en valeur d'immeubles.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Kopstal (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,-EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'/aux associé(s) en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

La gérance est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. la gérance préparera une situation intermédiaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) La société "Wacky Brothers S.à r.l.", prédésignée, cinquante parts sociales	50
2) La société "Mindblow S.A.", prédésignée, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes pré-mentionnées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-8138 Bridel, 31, Allée St. Hubert.

2. Les personnes suivantes sont nommées aux fonctions de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jérôme BIGARD, kinésithérapeute, né à Luxembourg, le 16 février 1985, demeurant à L-8138 Bridel, 31, Allée St. Hubert;

- Monsieur Fabien BIGARD, pilote, né à Luxembourg, le 20 novembre 1987, demeurant à L-8138 Bridel, 31, Allée St. Hubert;

- Monsieur Marco CARDONI, pharmacien, né à Luxembourg, le 18 décembre 1970, demeurant à L-3583 Dudelange, 21, rue Ditzenheck; et

- Monsieur Sergio CARDONI, garagiste, né à Luxembourg, le 10 décembre 1972, demeurant à L-3583 Dudelange, 15, rue Ditzenheck.

3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentant des parties comparantes, ès qualités qu'ils agissent, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. BIGARD, M. CARDONI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 février 2012. LAC/2012/8449. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 28 février 2012.

Référence de publication: 2012026288/137.

(120034253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

Capital Inn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 162.704.

In the year two thousand and eleven, on the eighth of December.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Capital Inn Holding S.à r.l., a private limited liability incorporated and governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 15 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 162.658,

P4 Holding S.à r.l., a private limited liability incorporated and governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 156.860

P2I, a private limited liability incorporated and governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 163 rue du Kiem, L-8030 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 162.748

here represented by Mr Damien MATTUCCI, private employee, with professional address at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, by virtue of three (3) powers of attorney established on December 6 and 8, 2011.

The said powers of attorney, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing entities and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing persons (the "Shareholders") own all the shares of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Capital Inn S.à r.l.", registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162.704, incorporated on August 1st, 2011, pursuant to a notarial deed published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2391 of October 6, 2011. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on November 9, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

II. The Company's share capital is set at fifteen thousand hundred Euros (EUR 15.000) represented by thirteen thousand five hundred (13,500) class A shares and one thousand five hundred (1,500) class B shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

III. The appearing persons, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to document the following resolution:

Sole resolution

The Shareholders resolve to transfer the registered office of the Company to 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg, with effect as at December 7, 2011.

As a consequence, articles 2.1 and 2.3 of the Company's articles of association shall read as follow:

" **2.1.** The registered office of the Company is established in the municipality of Strassen (Grand-Duchy of Luxembourg)

2.3. However, the Sole Manager, or in case of plurality of Managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the municipality of Strassen."

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entities, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entities and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Strassen, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing entities, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze le huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

Capital Inn Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.658,

P4 Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.860,

P2I, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.748,

ici représentées par Monsieur Damien MATTUCCI, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, en vertu de trois (3) procurations données les 6 et 8 décembre 2011.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, représentées par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les comparantes (les "Associées") détiennent l'ensemble des parts sociales de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Capital Inn S.à r.l.", inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.704 et constituée aux termes d'un acte notarié reçu par Maître Martine SCHEAFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2391 en date du 6 octobre 2011. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte notarié reçu par Maître Martine SCHEAFFER en date du 9 novembre 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société").

II. Le capital social de la Société est de quinze mille euros (EUR 15.000) représenté par treize mille cinq cents (13.500) parts sociales de classe A et mille cinq cents (1.500) parts sociales de classe B, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

III. Les comparantes, représentées par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire de documenter la résolution suivante:

Résolution unique

Les Associées décident de transférer le siège social de la Société au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 7 décembre 2011.

En conséquence, les articles 2.1 et 2.3 des statuts de la Société sont modifiés, pour avoir la teneur suivante:

“ **2.1.** Le siège de la Société est établi dans la commune de Strassen (Grand-Duché de Luxembourg.

2.3. Toutefois, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la commune de Strassen.”

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la requête des comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. MATTUCCI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 décembre 2011. Relation: EAC/2011/16812. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012025867/96.

(120033508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2012.

Masonite Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 88.921.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2012.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2012027074/12.

(120035068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2012.**Confédération Européenne des Propriétaires Forestiers, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 6, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg F 2.911.

DISSOLUTION

Extrait

Il a été décidé par l'assemblée du 15 décembre 2011 de transférer le siège de l'ASBL Confédération Européenne des Propriétaires Forestiers en Belgique.

Confédération Européenne des Propriétaires Forestiers est inscrite auprès la Banque Carrefour d'Entreprises sous le numéro 843.537.239.

En conséquence, il y a lieu de procéder à la radiation de l'ASBL du Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012028534/18.

(120037143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

Citycon Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 100.001,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.410.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de l'associé unique tenue au siège social de la Société en date du 28 février 2012 que l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Démission de la Gérante de catégorie B à compter du 29 février 2012:

- Madame Gwenaëlle Bernadette Andrée Dominique Cousin, née le 3 avril 1973 à Rennes, en France, et ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Nomination de la Gérante de catégorie A pour une durée indéterminée à compter du 29 février 2012:

- Madame Gwenaëlle Bernadette Andrée Dominique Cousin, née le 3 avril 1973 à Rennes, en France, et ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

3. Nomination de la Gérante de catégorie B pour une durée indéterminée à compter du 29 février 2012:

- Madame Anu Kristiina Tuomola, née le 14 juin 1974 à Hämeenlinna, en Finlande, et ayant pour adresse professionnelle Pohjoisesplanadi 35 AB, FI 00100 Helsinki, en Finlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 05/03/2012.

Gwenaëlle Cousin

Gérante A

Référence de publication: 2012028530/23.

(120037163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

Lux Industries Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 6, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 152.205.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012027064/9.

(120035130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2012.**New African Frontiers S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 93.583.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 63859 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012027102/10.

(120034974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2012.**OT Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 162.941.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2012.

Référence de publication: 2012027118/10.

(120035214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2012.**TE Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 100.020,00.**

Siège social: L-1547 Luxembourg, 3, rue Marcel Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 155.481.

Extrait des décisions de l'associé unique de la société datées du 27 février 2012

Les associés de la Société ont pris acte de et approuvé la démission de M. Nigel Webb de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société à compter du 28 février 2012.

Les associés de la Société ont décidé de nommer pour une durée indéterminée, les personnes suivantes en tant que gérants de catégorie A de la Société à compter du 28 février 2012:

- M. Michael Lindsay Manderson, né le 26 mai 1956, à Lennoxton, Scotland, et résidant professionnellement au 3, rue Marcel Fischbach L-1547 Luxembourg; et

- M. Peter James Dorey, né le 20 décembre 1965 à Middleton, Canada, et résidant professionnellement au 3, rue Marcel Fischbach L-1547 Luxembourg

En conséquence, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit à compter du 28 février 2012:

- M. Michael Lindsay Manderson, gérant de catégorie A

- M. Peter James Dorey, gérant de catégorie A;

- M. Michael Vareika, gérant de catégorie B; et

- Mme Véronique Gillet, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TE Capital S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012028324/25.

(120036898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Valor Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 139.238.

Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire au siège social de la Société en date du 1^{er} mars 2012:

1) L'Actionnaire unique décide d'accepter la démission de son poste d'Administrateur de la Société, avec effet au 14 juin 2011, de:

- Monsieur Romain Leroy.

2) L'Actionnaire unique décide de nommer aux fonctions d'Administrateur de la Société, avec effet immédiat et pour une période se terminant lors de l'Assemblée générale annuelle devant se tenir en 2015:

- Monsieur Jérémie Lequeux, employé privé, né le 17 juillet 1981 à Virton (Belgique) et demeurant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VALOR INVESTORS S.A.

Référence de publication: 2012028355/17.

(120036707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Porter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 68.715.

RECTIFICATIF

L'an deux mille douze.

Le vingt-trois février.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU

Monsieur H.H.J. (Rob) KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,

agissant en sa qualité de mandataire des actionnaires de la société anonyme PORTER S.A., ayant eu son siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 68.715 (NIN 1999 2203 768), en vertu d'un pouvoir lui donné en date du 17 février 2012,

lequel pouvoir, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

Lequel comparant a exposé au notaire ce qui suit:

Que suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 décembre 2011, enregistré à Echternach, le 23 décembre 2011, Relation ECH/2011/2284, et déposé au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, le 29 décembre 2011, Référence: L110211366, il avait été décidé de transférer le siège social de la société PORTER S.A. de Luxembourg vers l'Italie.

Dans ce contexte il avait été procédé à la nomination de Monsieur Giovanni Battista FRIGERIO, administrateur, demeurant à I-23900 Suello, Via Verdi 17, en tant qu'administrateur unique de la société PORTER S.A..

Or, suite à une erreur matérielle, le nom de Monsieur Giovanni Battista FRIGERIO a été erronément indiqué par FRIERIO au lieu de FRIGERIO.

Le comparant prie le notaire de redresser cette erreur matérielle,

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H.H.J. (Rob) KEMMERLING, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 24 février 2012. Relation: ECH/2012/315. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 01 mars 2012.

Référence de publication: 2012027150/37.

(120035118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2012.

Roseberry S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 94.999.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ROSEBERRY S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2012028282/11.

(120036536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

SmartVQL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 167.077.

STATUTS

L'an deux mille douze, le quinze février.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Mohamed BOUAMATOU, administrateur de sociétés, demeurant au 43-001, Avenue Charles de Gaulle, Teveragh Zeina, Nouakchott, République Islamique de Mauritanie,

ici représenté par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 16 janvier 2012.

2. Monsieur David RWAYITARE, administrateur de sociétés, demeurant au 92, boulevard Flandrin, F-75016 Paris, France,

ici représenté par Monsieur Philippe PONSARD, prénommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 2 février 2012,

3. Monsieur Marc BALLION, retraité, demeurant au 24B, avenue Van Becelaere, boîte 32, B-1170 Bruxelles, Belgique, ici représenté par Monsieur Philippe PONSARD, prénommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 23 janvier 2012.

Les prédites procurations, paraphées "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de «SmartVQL».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets, marques, modèles ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 18.600,- (dix-huit mille six cents euros) représenté par 6.000 (six mille) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par le conseil des gérants, personnes physiques ou morales, actionnaires ou non, investi des pouvoirs les plus étendus que la loi lui réserve pour accomplir tous actes nécessaires ou utiles à la réalisation de son objet social.

Le conseil des gérants pourra déléguer la gestion journalière, la gestion d'une ou plusieurs affaires de la société ou l'exécution des décisions du conseil à un ou plusieurs gérants, agissant séparément ou conjointement.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul gérant sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} août et finit le 31 juillet de l'année suivante.

Art. 16. Chaque année, le 31 juillet, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 juillet 2013.

Souscription et Paiement

Les 6.000 (six mille) parts sociales ont été souscrites comme suit:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Montant souscrit et libéré en EUR
1. Monsieur Mohamed BOUAMATOU, prénommé	2.850	8.835

2. Monsieur David RWAYITARE, prénommé	3.000	9.300
3. Monsieur Marc BALLION, prénommé	150	465
TOTAUX	6.000	18.600

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 18.600,- (dix-huit mille six cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont appelés aux fonctions de gérants:

1. Monsieur David RWAYITARE, administrateur de sociétés, né le 22 septembre 1976 à Kinshasa, Congo, demeurant au 92, boulevard Flandrin, F-75016 Paris, France,

2. Monsieur Georges ZANELATO, administrateur de sociétés, né le 7 mai 1958 à Mons, Belgique, demeurant au 11/0004, avenue des Sorbiers, B-1300 Wavre, Belgique,

3. Monsieur Marc BALLION, retraité, né le 18 septembre 1936 à Kinshasa, Congo, demeurant au 24B, avenue Van Becelaere, boîte 32, B-1170 Bruxelles, Belgique,

4. FRANCOM, une société privée à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège social au 64 rue du Mont-Lassy, B-1380 Lasne, Belgique, inscrite auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0887.421.029, représentée par son gérant unique Monsieur Olivier FRANÇOIS, né le 6 janvier 1962 à Uccle, Belgique, demeurant au 64, rue du Mont-Lassy, B-1380 Lasne,

avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts.

Ils pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat des gérants est établi pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. PONSARD, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 février 2012. LAC/2012/8444. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 24 février 2012.

Référence de publication: 2012025579/133.

(120033249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

Top Tone Media S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.257.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of December.

Before us the undersigned notary Jean SECKLER, residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg);

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the stock company (société anonyme) "Top Tone Media S.A.", with registered office at L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) section B, number 124.257, incorpo-

rated by deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary residing in Luxembourg, on the 31st of January 2007, published in the Mémorial C number 637 of 18th of April 2007

whose articles of incorporation have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg on the 1st of August 2008, published in the Mémorial C number 2430 of the 4th of October 2008,

having a corporate capital of EUR 31,000 (thirty one thousand Euro), represented by 2480 (two thousand four hundred and eighty) A Shares and 620 (six hundred and twenty) B Shares having a par value of EUR 10 (ten Euro) each

The meeting is presided by Mr Bob PLEIN, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mr Jeff FELLER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Decision to put the company into liquidation.
- 2.- Appointing of a liquidator and determination of his powers.
- 3.- Discharge to the directors and the statutory auditor.
- 4.- Appointing of a liquidation auditor
- 5.- Miscellaneous.

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to dissolve the company and to put it into liquidation.

Second resolution

The general meeting resolves to appoint as liquidator of the company:

CME DEVELOPMENT FINANCING B.V. with registered office in NL-1012 JS Amsterdam, Dam 5 B, Trade Register Amsterdam n° 33297959.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10th, 1915, concerning commercial companies, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law.

Third resolution

The meeting gives full discharge to the directors and the statutory auditor of the company for the execution of their mandate.

Fourth resolution

The general meeting resolves to appoint as liquidation auditor of the company:

CERTIFICA LUXEMBOURG S.à r.l., having its registered office in 1, rue des Glacis at L-1628 Luxembourg, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg), section B, number 86.770

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about 950,-EUR

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seize décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Top Tone Media S.A.", avec siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, numéro 124.257,

constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, le 31 janvier 2007, publié au Mémorial C, numéro 637 du 18 avril 2007, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 1^{er} août 2008, publié au Mémorial C numéro 2430 du 4 octobre 2008,

ayant un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par deux mille quatre cent quatre-vingts (2.480) Actions A et six cent vingt (620) Actions B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jeff FELLER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4.- Nomination d'un commissaire à la liquidation.
- 5.- Divers.

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société:

CME DEVELOPMENT FINANCING B.V., ayant son siège social à NL-1012 JS Amsterdam, Dam 5 B, RC Amsterdam n° 33297959.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat.

Neuvième résolution

L'assemblée désigne comme commissaire à la liquidation:

CERTIFICA LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social au 1, rue des Glacis à L-1628 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 86.770

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bob PLEIN, Jeff FELLER, Max MAYER, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 28 décembre 2011. Relation GRE/2011/4743. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 29 février 2012.

Référence de publication: 2012026600/139.

(120034559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2012.

Marguet PA SC, Société Civile.

Siège social: L-9711 Clervaux, 82, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg E 4.707.

STATUTS

1. Monsieur MARGUET Paul Antoine, né le 25 Novembre 1968 à Annecy (F), demeurant à B-6782 Habergy Rue de la Cuesta, 5;

2. Madame MARGUET née HAUFROID Sylviane, née le 27 juin 1968 à Rocourt (B), demeurant à B-6782 Habergy Rue de la Cuesta, 5;

Lesquels comparants ont décidé d'acter les statuts d'une Société Civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit le 24/02/2012:

Art. 1^{er}. Il est formé une Société Civile régie par la loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales et Civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes et par les articles 1832 et suivants du Code Civil Luxembourgeois.

Art. 2. La Société a pour objet la détention, l'utilisation et la mise à disposition de biens mobiliers à des fins privées. La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques. La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 3. La dénomination est MARGUET PA SC.

Art. 4. Le siège social est établi à L-9711 Clervaux, 82, Grand Rue, il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée, elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 6. Le capital social est fixé à 100,00 EUR, répartis en 100 parts de 1,00 EUR chacune et constitué par l'apport en numéraire sur un compte ouvert pour la société.

Art. 7. En raison de leur apport, il est attribué 50 parts à la Société Monsieur MARGUET Paul Antoine et 50 parts à Madame MARGUET née HAUFROID Sylviane, les comparants ci-dessus mentionnés. La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord représentant au moins 50% des parts. L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du gérant ou des associés.

Art. 8. Les parts sociales sont cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord unanime de tous les associés restants. En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ses parts, à un prix fixé entre associés et agréé d'année en année lors de l'assemblée générale statuant le bilan et le résultat de chaque exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quotepart dans le capital restant.

Art. 9. Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois, les héritiers devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la Société.

Art. 10. La Société est administrée par un gérant nommé et révocable à l'unanimité de tous les associés.

Art. 11. Le gérant est investi de tous les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance en nom et pour compte de la Société. La Société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de son gérant.

Art. 12. Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices. Les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

Art. 13. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du Code Civil. Les pertes et dettes de la Société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la Société.

Art. 14. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés. Une assemblée statutaire aura lieu obligatoirement le troisième vendredi de juin de chaque année à 15 heures afin de délibérer du bilan, du résultat de l'année écoulée et pour fixer la valeur des parts conformément à l'article 6. L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix. Toutes modifications des statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 15. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge, en raison de sa constitution à 100 EUR.

Assemblée Générale Extraordinaire

A l'instant, les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

1. Monsieur MARGUET Paul Antoine, précitée, est nommé gérant,
2. Le siège de la Société est établi à L-9711 Clervaux, 82, Grand Rue.

Lu, accepté et signé par les parties intervenantes.

Référence de publication: 2012026066/70.

(120034204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2012.

Senta Investment II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3739 Rumelange, 38, rue des Martyrs.

R.C.S. Luxembourg B 118.249.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2012.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2012027178/12.

(120035120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2012.

IMA-X- SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9514 Wiltz, 52, rue des Charretiers.

R.C.S. Luxembourg B 111.422.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 14 février 2012

Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Décide de remplacer la société de droit belge IMMO SEP ET COMPAGNIE Sca de son poste d'administrateur avec effet rétroactif au 5 mai 2011.

L'Assemblée nomme, en remplacement, pour une période de 6 ans, Madame Wanda BERGHIGNAN, domiciliée rue aux Chênes, 4 à B-4550 Nandrin, avec effet rétroactif au 6 mai 2011.

L'Assemblée procède également au remplacement de Monsieur Miguel RIES par la nomination, pour une période de 6 ans, de Monsieur Giovanni GAMBINI, domicilié rue aux Chênes, 4 à B-4550 Nandrin, au poste d'administrateur avec effet rétroactif au 6 mai 2011.

L'Assemblée renouvelle également le mandat d'administrateur de Monsieur Olivier GAMBINI pour une période de 6 ans à dater du 6 mai 2011.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'Assemblée Générale approuvant les comptes de 2016.

Et le Conseil d'Administration à l'instant réuni décide de renouveler le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Olivier GAMBINI pour une période de 6 ans à dater du 6 mai 2011, soit jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes de 2016.

2) Décide de remplacer le commissaire aux comptes Madame Hélène JUZENKA avec effet rétroactif au 5 mai 2011 par la nomination, pour une période de 6 ans, de la S.à.r.l. HMS FIDUCIAIRE ayant son siège social Bohey 36 à L-9647 Doncols et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 121.989

Le mandat de commissaire aux comptes prendra fin à l'Assemblée Générale approuvant les comptes 2016.

Référence de publication: 2012028675/26.

(120037430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

Telefónica Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.371.103,00.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 166.725.

—
In the year two thousand and eleven, on the fifteenth day of December.

Before Maître Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Telefónica S.A., a joint stock company established and existing under the laws of Spain, with registered office at Madrid, Gran Via 28 (28013), Spain and registered with the Commercial Registry of Madrid, volume 12534, page 21, sheet M-6164, registered number 1359 (the "Sole Shareholder"),

hereby duly represented by Mr. Alvaro Villamor García, employee, with professional address at 26, rue de Louvigny, L-1946 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Telefónica Luxembourg Holding S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée (private limited liability company), having its registered office at 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, incorporated by a deed enacted by the undersigned notary, on 14 December 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (the "Company").

II.- That the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 8,358,603 (eight million three hundred fifty-eight thousand six hundred three Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 8,371,103 (eight million three hundred seventy-one thousand one hundred three Euro) by the issue of 8,358,603 (eight million three hundred fifty-eight thousand six hundred three) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, subject to the payment of a global share premium of EUR 75,227,429 (seventy-five thousand two hundred twenty-seven thousand four hundred twenty-nine Euro), out of which an amount of EUR 837,110 (eight hundred thirty-seven thousand one hundred ten Euro) shall be allocated to the legal reserve of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by Telefónica S.A. of the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of article 8, paragraph 1 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 8,358,603 (eight million three hundred fifty-eight thousand six hundred three Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 8,371,103 (eight million three hundred seventy-one thousand one hundred three Euro), by the issue of 8,358,603 (eight million three hundred fifty-eight thousand six hundred three) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 75,227,429 (seventy-five thousand two hundred twenty-seven thousand four hundred twenty-nine Euro), (the "Share Premium"), out of which an amount of EUR 837,110 (eight hundred thirty-seven thousand one hundred ten Euro) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid-up through a contribution in kind as described below (the "Contribution").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the Share Premium through the Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mr. Alvaro Villamor García, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, here annexed, and declares to subscribe the New Shares. The New Shares and the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution, which contribution is at the disposal of the Company.

Description of the Contribution

The Contribution made by the Sole Shareholder, in exchange of the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium is composed of all the 3,600 (three thousand six hundred) shares held by the Sole Shareholder in Casiopea RE S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26, rue de Louvigny, L-1946 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 28.154.

Valuation

The net value of the Contribution amounts to EUR 83,586,032 (eighty-three million five hundred eighty-six thousand thirty-two Euro). Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 15 December 2011, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the Company.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Juan José Gómez Migueláñez, director, with professional address at Ronda de la Comunicación s/n, 28050 Madrid, Spain;
 - b) Juan José Gil Sánchez, director, with professional address at at Ronda de la Comunicación s/n, 28050 Madrid, Spain;
 - c) Alfredo Acebal Neu, director, with professional address at Rue de la Loi 28, B - 1040 Brussels, Belgium;
 - d) Arnaud Bierry, director, with professional address at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; and
 - e) Pierre Perrenoud, director, with professional address at Plattenstrasse 35, 8810 Horgen, Switzerland,
- all represented here by Mrs. Sofia Afonso Da-Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal, contained in the statement of contribution value referred to above.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the Sole Shareholder of the Company holds all the 8,371,103 (eight million three hundred seventy-one thousand one hundred three) of its shares.

The notary acts that all the shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are re-presented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article 8, paragraph 1 of the Articles so as to read as follows:

“ **Art. 8.** The capital is set at EUR 8,371,103 (eight million three hundred seventy-one thousand one hundred three Euro) divided into 8,371,103 (eight million three hundred seventy-one thousand one hundred three) shares of 1 EUR (one Euro) each.”

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand euro (€ 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quinze décembre.

Par devant Maître Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Telefónica S.A., une société par actions constituée et existant selon le droit espagnol, ayant son siège social sis à Gran Via 28 (28013), Madrid, Espagne et immatriculée auprès du Registre de Commerce de Madrid, volume 12534, page 21, feuillet M-6164, sous le numéro 1359 (l'«Associé Unique»);

ici dûment représenté par M. Alvaro Villamor García, employé, avec adresse professionnelle au 26, rue de Louvigny, L-1946 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, ainsi représentée, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de Telefónica Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, constituée par acte du notaire soussigné du 14 Décembre 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Société»).

II.- Que les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation préalable;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 8.358.603 EUR (huit millions trois cent cinquante-huit mille six cent trois Euros) afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) à 8.371.103 EUR (huit millions trois cent soixante et onze mille cent trois Euros) par l'émission de 8.358.603 (huit millions trois cent cinquante-huit mille six cent trois) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 75.227.429 EUR (soixante-quinze millions deux cent vingt-sept mille quatre cent vingt-neuf Euros), dont un montant de 837.110 EUR (huit cent trente-sept mille cent dix Euros) sera alloué à la réserve légale, le tout devant être libéré par apport en nature;

3. Souscription et paiement par Telefónica S.A. des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification du premier paragraphe de l'article 8, paragraphe 1 des statuts de la société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 8.358.603 EUR (huit millions trois cent cinquante-huit mille six cent trois Euros) afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) à 8.371.103 EUR (huit millions trois cent soixante et onze mille cent trois Euros) par l'émission de 8.358.603 (huit millions trois cent cinquante-huit mille six cent trois) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 75.227.429 EUR (soixante-quinze millions deux cent vingt-sept mille quatre cent vingt-neuf Euros) (la «Prime d'Emission»), dont un montant de 837.110 EUR (huit cent trente-sept mille cent dix Euros) sera alloué à la réserve légale, le tout devant être libéré au moyen de l'apport en nature décrit ci-après (l'«Apport»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission au moyen de l'Apport.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par M. Alvaro Villamor García, précité, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée, qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales. Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission ont été entièrement libérées et payée par l'Associé Unique au moyen de l'Apport, ledit Apport est à la disposition de la Société.

Description de l'Apport

L'Apport fait par l'Associé Unique en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et du paiement de la Prime d'Emission est composé des 3.600 (trois mille six-cents) parts sociales détenues par l'Associé Unique dans Casiopea Re S.A., une société anonyme constituée et existant selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis à 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 28.154.

Evaluation

L'Apport s'élève à 83.586.032 EUR (quatre-vingt-trois millions cinq cent quatre-vingt-six mille trente-deux Euros).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport datée du 15 décembre 2011, laquelle restera annexée à cet acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

- a) Juan José Gómez Migueláñez, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Ronda de la Comunicaci3n s/n, 28050 Madrid, Espagne;
 - b) Juan José Gil Sánchez, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Ronda de la Comunicaci3n s/n, 28050 Madrid, Espagne;
 - c) Alfredo Acebal Neu, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Rue de la Loi 28, B - 1040 Bruxelles, Belgique;
 - d) Arnaud Bierry, directeur, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; et
 - e) Pierre Perrenoud, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Plattenstrasse 35, 8810 Horgen, Suisse;
- tous représentés par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette en vertu d'une procuration sous seing privé contenue dans la déclaration sur la valeur de l'apport.

Reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, engagés juridiquement en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, consentent expressément avec la description de l'Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport ayant été entièrement libéré, l'Associé Unique de la Société détient l'ensemble des 8.371.103 (huit millions trois cent soixante et onze mille cent trois) parts sociales.

Le notaire atteste que l'intégralité des parts sociales ci-avant mentionnées représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport ayant été entièrement libéré, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8, paragraphe 1 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 8.371.103 EUR (huit millions trois cent soixante et onze mille cent trois Euros) représenté par 8.371.103 (huit millions trois cent soixante et onze mille cent trois) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.»

Aucune autre modification ne sera faite à cet article.

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec l'Apport, ont été estimés à sept mille euros (€ 7.000,-).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch/Alzette, au jour figurant en tête de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la partie comparante, ce mandataire de la partie comparante a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte. Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaut.

Signé: Alvaro Villamor García, Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17855. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2012025137/231.

(120031265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2012.

Stratégic Ttrading Consulting & Management S.A," en abrégé "S.T.C.M. S.A.", Société Anonyme.

Siège social: L-2423 Luxembourg, 27, rue de Pont-Rémy.
R.C.S. Luxembourg B 158.074.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 63858 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012027212/10.

(120035010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2012.

Desifaldi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 58.934.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 janvier 2012

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;

- Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent dûment nommé en date du 15 janvier 2009 est Monsieur Gerard VAN HUNEN, résidant professionnellement au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Ces mandats prendront fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

L'Assemblée renouvelle également le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Luxembourg, le 27 janvier 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012028559/23.

(120037360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

**Cars & Trucks S.A., Société Anonyme,
(anc. A.L.T. S.A.).**

Siège social: L-9355 Bettendorf, 59A, rue de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 140.532.

L'an deux mil douze; Le six février.

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg:

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme „ALT S.A." (no matricule 20082220888), avec siège social à L-3542 Dudelange, 203, rue du Parc;

inscrite au registre des firmes sous la section B numéro 140.532;

constituée suivant acte reçu par le notaire Fernand UNSEN, alors de résidence à Diekirch, en date du 21 juillet 2008; publiée au Mémorial C de 2008, page 96.957;

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Roland GIERENZ, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg; qui désigne comme secrétaire Monsieur Phil SIEBENBOUR, clerc de notaire, demeurant à Elvange;

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Albert ENGEL, demeurant Athus (Belgique);

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1.- Changement de la dénomination de la société en «CARS & TRUCKS S.A.».
- 2.- Modification afférente de l'article 1 des Statuts.
- 3.- Transfert du siège social de L-3542 Dudelange, 203, rue du Parc à L-9355 Bettendorf, 59a, rue de Diekirch - Echternach.
- 4.- Modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des Statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société anonyme en «CARS S. TRUCKS S.A.»;

Deuxième résolution:

Suite à la prédite résolution, le premier article des statuts est à lire comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «CARS & TRUCKS S.A.».

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-3542 Dudelange, 201, rue du Parc à L-9355 Bettendorf, 59a, rue de Diekirch - Echternach.

Quatrième et Dernière résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article 2, premier alinéa des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Bettendorf».

Plus rien étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente assemblée générale, à environ HUIT CENT VINGT EURO (820.- Euro).

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom; prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Engel, Gierenz, Siebenbour, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 10 février 2012. Relation: EAC/2012/1893. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande au fin de l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 22 février 2012.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2012027305/60.

(120035015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2012.

I and D, Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 167.079.

—
STATUTS

L'an deux mille douze le quinze février.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1. Monsieur Jean-Philippe LAHORGUE, employé privé, né le 7 juin 1985 à Chatenay Malabry (France) et demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts;

2. AELSION INVESTISSEMENTS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.040,

ici dûment représentée par Monsieur Jean-Philippe LAHORGUE, préqualifié, en vertu d'une procuration sous-seing privé délivrée à Luxembourg le 12 février 2012.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme:

Titre I^{er} .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de "I AND D".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché du Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La société aura également pour objet, soit directement soit en sous-traitance, l'acquisition, l'exploitation, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, la gestion, l'administration, la location, l'acquisition de terrains, d'immeubles et d'une manière générale l'exercice de ses droits de propriété sur ces biens et toutes opérations susceptibles d'en faciliter directement ou indirectement la réalisation.

La société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission d'actions et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts, convertibles ou non, et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toutes autres sociétés en vue de les détenir à terme. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toutes autres sociétés en vue de les détenir à terme. La société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La société pourra, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un euros) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

Il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou

Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou

Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou

Il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs pourront participer aux réunions du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion de parler et d'entendre les autres personnes, et la participation à une telle réunion sera réputée constituer une présence en personne de l'administrateur en question, étant entendu que toutes les décisions prises par les administrateurs seront rédigées sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 10. Vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, par la signature individuelle de l'administrateur délégué dans le cadre de la gestion journalière ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 11.00 heures, et pour la première fois en 2013.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2012.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. Monsieur Jean-Philippe LAHORGUE, préqualifié, une action	1
2. AELSION INVESTISSEMENTS S.A., prédésignée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	999
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées, de sorte que la somme de 31.000,-EUR (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant la totalité du capital souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes :

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Angelo ZITO, né, le 7 juin 1953 à Noci, Italie, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts;
- Monsieur Francesco ZITO, né le 10 décembre 1950 à Noci, Italie, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts;
- Monsieur David MAMER, né le 5 juin 1976 à Luxembourg-ville, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

Deuxième résolution

Le nombre des commissaires est fixé à un (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes la société anonyme FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A., avec siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 52.618

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires que se tiendra en 2017.

Quatrième résolution

Le siège social de la société est fixé au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Lahorgue, GRETHEN

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2012. Relation: LAC/2012/8159. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 23 février 2012.

Référence de publication: 2012025416/174.

(120033199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2012.

Urbafin, Société Anonyme.

Siège social: L-9711 Clervaux, 59, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 99.776.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2012.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2012027250/12.

(120035067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2012.

Taurus Euro Logistics Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 140.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 160.954.

Extrait de Transfert de Parts Sociales

Il résulte des cessions de parts sociales effectuées en date du 2 février 2012 que Taurus Investment Holdings, LLC a cédé:

325 (trois cent vingt cinq) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Profimex Nextpark Frankfurt, LP, ayant son siège social 142, Ahuza Street, Bâtiment Ron House, IL-43300 Raanan, enregistrée au «registre des sociétés d'Israël» sous le numéro 550242010;

150 (cent cinquante) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Mr Karl-Heinz Andresen, résidant au 23, Via Clavadatsch CH-7500 St Moritz, Suisse;

105 (cent cinq) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Club Deal 145 Nextpark I, L.P. ayant son siège social 22 Batterymarch Street, 6th floor, 02109 Boston, Massachussetts, Etats-Unis, enregistrée au «Companies' register du Delaware» sous le numéro 111106797-5052694.

Suite aux transferts de parts sociales susmentionnés, la répartition du capital social de Taurus Euro Logistics Holding S.à r.l. est la suivante:

Taurus Investment Holdings, LLC	595 parts sociales
Profimex Nextpark Frankfurt, LP,	500 parts sociales
Mr Karl-Heinz Andresen	200 parts sociales
Club Deal 145 Nextpark I, L.P.	105 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2012.

Pour Taurus Euro Logistics Holding S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012028316/30.

(120036777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

An der Grouf S.A., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-9355 Bettendorf, 59A, rue de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 145.049.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2012.

Référence de publication: 2012027310/10.

(120035002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2012.

Mobiac S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 165.952.

L'an deux mil douze, le vingt-deux février,

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen.

A comparu:

Madame Véronique GILSON-BARATON, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Capellen,

Agissant en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle après avoir été signées ne varietur par le notaire et la comparante, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera formalisée.

Après avoir exposé que son mandant détient toutes les quarante (40) actions représentant le capital de la société anonyme MOBIAC S.A., SPF ayant son siège à Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, constituée en vertu d'un acte de scission reçu par le notaire instrumentant en date du 27 décembre 2011, en voie de publication au Mémorial C, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 165.952 et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

La comparante s'est constituée au nom de son mandant en assemblée générale extraordinaire et a prié le notaire d'acter comme suit les résolutions suivantes:

Première résolution:

Le capital social est réduit à concurrence de quatre cent mille Euros (€ 400.000,-) pour être porté de son montant actuel de sept cent soixante-douze mille cinq cents Euros (€ 772.500,-) au montant de trois cent soixante-douze mille cinq cents Euros (€ 372.500,-) représenté par une diminution de la valeur nominale des actions représentant le capital de la société à la valeur de € 9.312,50 chacune.

Deuxième résolution:

En conséquence de ce qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

Version anglaise:

"The corporate capital is set at THREE HUNDRED SEVENTY-TWO THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (€ 372,500.-), represented by forty (40) shares with a par value of NINE THOUSAND THREE HUNDRED TWELVE EURO AND FIFTY CENTS (€ 9.312,50) each."

Version française:

"Le capital social est fixé à TROIS CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 372.500,-), représenté par quarante (40) actions d'une valeur nominale de NEUF MILLE TROIS CENT DOUZE EUROS ET CINQUANTE CENTS (€ 9.312,50) chacune."

Evaluation des frais:

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente réduction de capital est évalué approximativement à la somme de € 1.200,-

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée à la comparante de tout ce qui précède, elle a signé avec le notaire la présente minute après s'être identifiée au moyen de sa carte d'identité.

Signé: V. Baraton, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 24 février 2012. Relation: CAP/2012664/. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): I. Neu.

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 27 février 2012.

Référence de publication: 2012027098/46.

(120035218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2012.

Sanguine Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 155.319.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société tenue le 1^{er} mars 2012 à Luxembourg

1. La démission de Madame Charlotte Lahaije-Hultman, en tant qu'administrateur de la Société, a été acceptée avec effet au 14 février 2012.

2. Madame Laura Laine, née le 16 janvier 1978 à Rauman mlk (Finlande), avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, a été nommée en tant que nouvel administrateur de la Société, avec effet au 14 février 2012, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle, qui se tiendra en 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Sanguine Investments S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2012028290/16.

(120036451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Acheron Portfolio Corporation (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 129.880.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 12 décembre 2011 au siège social de la société

Le Conseil accepte la démission de M. Pol Thielen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2012.

Pour Acheron Portfolio Corporation (Luxembourg)

Signature

Référence de publication: 2012028463/13.

(120037282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2012.

Millesime Groupe Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 128.120.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012029355/11.

(120038127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Millesime Groupe Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 128.120.

—
Par la présente, nous vous informons que nous démissionnons de notre mandat de Commissaire aux Comptes de la Société Millésime Groupe Participation S.A., avec effet immédiat.

Luxembourg, 07 mars 2012.

CAS Services SA

Signatures

Référence de publication: 2012029357/12.

(120038737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

PM-International AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 17, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 46.582.

Auszug aus der Schriftlichen Beschlussfassung des Verwaltungsrates im Umlaufverfahren (6. Februar 2012)

Der Verwaltungsrat der Aktiengesellschaft PM-INTERNATIONAL S.A. (die „Gesellschaft“) hat im Umlaufverfahren unter anderem folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Der Verwaltungsrat beschließt einstimmig,

- Herrn Frank LIPPERT, Diplom-Betriebswirt VWA, Controller, geboren am 1. Mai 1972 in TRIER (Deutschland), beruflich ansässig in 17, rue des Gaulois, L-1618 LUXEMBURG, und

- Herrn Michael LEINEN, Diplom-Kaufmann, International Controller, geboren am 24. Oktober 1960 in MERZIG (Deutschland), beruflich ansässig in 17, rue des Gaulois, L-1618 LUXEMBURG, und

- Herrn Markus KEINE, Creative Director / Head of Communication, geboren am 25. August 1967 in HAMM (Deutschland), beruflich ansässig in 17, rue des Gaulois, L-1618 LUXEMBURG,

zu Delegierten des Verwaltungsrates der Gesellschaft im Sinne von Artikel 13, Absatz 2 der Satzung der Gesellschaft, wonach er „für bestimmte Funktionen Sondervollmachten an von ihm gewählte Prokuristen, die weder Mitglieder des Verwaltungsrates noch Aktionäre der Gesellschaft zu sein brauchen“ abgeben kann, zu ernennen.

Zweiter Beschluss

Der Verwaltungsrat beschließt einstimmig, die Zeichnungsberechtigung für die Gesellschaft qua Bevollmächtigung von Herrn Frank LIPPERT, Herrn Michael LEINEN und Herrn Markus KEINE zur wirksamen Vertretung der Gesellschaft gegenüber Drittpersonen nach folgendem Modus nichtstatutarisch zu ergänzen:

„Drittpersonen gegenüber wird die Gesellschaft des Weiteren im Rahmen der ihnen erteilten Vollmacht wirksam verpflichtet, entweder durch die gemeinsame Unterschrift eines Delegierten mit einem Mitglied des Verwaltungsrates oder die gemeinsame Unterschrift mit einem anderen Delegierten.“

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG, den 29. Februar 2012.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2012027148/32.

(120034942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2012.

OLSOMMER Rémy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 37, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 91.950.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement commercial VI no 318/12 du 1^{er} mars 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée de la société OLSOMMER Rémy S.à r.l., avec siège social à L-4081 Esch-sur-Alzette, 37, rue Dicks, de fait inconnue à cette adresse.

Ledit jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, premier juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Laurent BIZZOTTO, avocat, demeurant à Luxembourg.

Les créanciers sont invités à déposer leurs déclarations de créances au greffe du tribunal de commerce de ce siège avant le 23 mars 2012.

Luxembourg, le 5 mars 2012.

Pour extrait conforme

Laurent BIZZOTTO

Le liquidateur

Référence de publication: 2012028447/20.

(120036860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.